

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 28 JANVIER 2014

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,  
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,  
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,  
M. Jean-Marie GINIEIS, M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,  
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

#### Absente :

Mme Marie-José ROMEO.

#### Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,  
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
Mme Eliane BELLEGARDE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,  
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Anne BARBET,  
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

## 2 - DEPOT DES ARCHIVES COMMUNALES AUPRES DU SERVICE DEPARTEMENTAL DES ARCHIVES DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Monsieur MAILLET expose que la commune a engagé en 2009 un travail de tri et de classement des archives communales qui a permis d'isoler un certain nombre de documents antérieurs à 1945 présentant un intérêt historique.

Une partie de ces documents peut être déposée auprès du Service Départemental des Archives à Pau qui en assurera la conservation et la communication au public.

Ce dépôt, consenti à titre gratuit par le Département, n'entraîne pas de transfert de propriété des archives de la Commune au Département.

Une convention de partenariat entre le Département et la commune définissant les conditions de ce dépôt et de la gestion des archives communales par le Service Départemental des archives pourrait être conclue pour une durée de 10 ans.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DEPOSE** auprès des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques à Pau une partie des fonds antérieurs à 1945, à savoir :
  - les archives de l'Etat civil de 1793 à 1899, à l'exception des actes de concessions des différents cimetières qui seront conservés par le service de l'Etat civil,
  - l'ensemble des autres fonds jusqu'à l'année 1945.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 28 janvier 2014.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 02/ 02/ 2014**

**Bernard UTHURRY**